

Assurance individuelle et Investissement

- L'objectif de ce formulaire est de recueillir les renseignements requis concernant la détermination des personnes politiquement vulnérables et dirigeants d'une organisation internationale conformément à la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes*.
- Les sections 1, 2, 3 et 4 doivent toutes être remplies.

1. Renseignements généraux

Nom et prénom du propriétaire 1/investisseur

Nom et prénom du propriétaire 2/co-investisseur (s'il y a lieu)

N° de contrat ou de proposition/N° d'adhésion

2. Renseignements sur les personnes politiquement vulnérables et dirigeants d'une organisation internationale (Remplissez TOUTES les sections)

2A : Étranger politiquement vulnérable (ÉPV) **2B : National politiquement vulnérable (NPV)** **2C : Dirigeant d'une organisation internationale (DOI)**

Pour plus de détails sur comment remplir cette section et sur les définitions, voir les sections « Renseignements généraux et instructions » et « Définitions » à la fin du formulaire.

2A – Étranger politiquement vulnérable (ÉPV)

Le propriétaire 1/l'investisseur, le propriétaire 2/le co-investisseur (s'il y a lieu), un de leurs proches parents ou une personne leur étant étroitement associée occupent-ils ou ont-ils occupé une ou plusieurs des fonctions suivantes au sein d'un État étranger ou pour le compte de ce dernier :

☐ Non ☐ Oui ➔ **Si oui, veuillez cocher la(les) case(s) appropriée(s) ci-dessous ET fournir les renseignements demandés :**

(Pour plus de renseignements, voir la définition d'ÉPV à la section « Définitions ».)

Fonction(s)

- ☐ Chef d'État ou chef de gouvernement
- ☐ Membre du conseil exécutif de gouvernement ou membre d'une assemblée législative
- ☐ Sous-ministre ou titulaire d'une charge de rang équivalent
- ☐ Ambassadeur ou attaché ou conseiller d'un ambassadeur
- ☐ Officier ayant le rang de général ou un rang supérieur
- ☐ Dirigeant d'une société d'État ou d'une banque d'État
- ☐ Chef d'un organisme gouvernemental
- ☐ Juge de la Cour suprême, de la Cour constitutionnelle ou d'une autre Cour de dernier ressort
- ☐ Chef ou président d'un parti politique représenté au sein d'une assemblée législative.

Qui est la personne occupant, ou ayant occupé, un poste à caractère politique à l'étranger?

(Si la personne est un proche parent ou une personne étroitement associée, veuillez donner des précisions)

- ☐ Le propriétaire 1/l'investisseur
- ☐ Le propriétaire 2/le co-investisseur
- ☐ Un proche parent du propriétaire 1 ou de l'investisseur (précisez) : _____
- ☐ Une personne étroitement associée au propriétaire 1 ou à l'investisseur (précisez) : _____
- ☐ Un proche parent du propriétaire 2 ou du co-investisseur (précisez) : _____
- ☐ Une personne étroitement associée au propriétaire 2 ou au co-investisseur (précisez) : _____

(Pour les définitions de proche parent et/ou de personne étroitement associée, voir section « Définitions ».)

N.B. Si plus d'un ÉPV est lié à ce contrat d'assurance/cette adhésion, veuillez remplir un formulaire distinct pour chacun d'eux.

Nom et prénom de la personne occupant, ou ayant occupé, un poste à caractère politique à l'étranger : _____

Le poste ou la charge occupé par cette personne : _____

Nom de l'organisation ou de l'institution : _____

Période durant laquelle le poste est ou a été occupé par cette personne : Début (année)

Fin (année)

Pays où le poste est ou a été occupé : _____

2A – Étranger politiquement vulnérable (ÉPV) (suite)

Mesures prises

Veillez inscrire ci-dessous les raisons pour lesquelles les renseignements requis sur l'étranger politiquement vulnérable n'ont pu être obtenus, le cas échéant (c.-à-d. préciser les mesures prises, p. ex. questions posées au client, la date à laquelle les mesures ont été prises et la raison pour laquelle elles ont été infructueuses) :

2B – National politiquement vulnérable (NPV)

Le propriétaire 1/l'investisseur, le propriétaire 2/le co-investisseur (s'il y a lieu), un de leurs proches parents ou une personne leur étant étroitement associée occupent-ils ou ont-ils occupé, **au cours des cinq dernières années**, l'une ou plusieurs des fonctions suivantes au sein du gouvernement fédéral **canadien**, d'un gouvernement provincial **canadien** ou d'une administration municipale **canadienne**, ou pour le compte d'un de ces derniers :

☐ Non ☐ Oui ➔ **Si oui, veuillez cocher la(les) case(s) appropriée(s) ci-dessous ET fournir les renseignements demandés :**

(Pour plus de renseignements, voir la définition de **NPV** à la section « Définitions ».)

Fonction(s)

- ☐ Gouverneur général, lieutenant-gouverneur ou chef de gouvernement
- ☐ Membre du Sénat ou de la Chambre des communes ou membre d'une assemblée législative
- ☐ Sous-ministre ou titulaire d'une charge de rang équivalent
- ☐ Ambassadeur ou attaché ou conseiller d'un ambassadeur
- ☐ Officier ayant le rang de général ou un rang supérieur
- ☐ Dirigeant d'une société appartenant directement à cent pour cent à Sa Majesté du chef du Canada ou d'une province
- ☐ Chef d'un organisme gouvernemental
- ☐ Juge d'une Cour d'appel provinciale, de la Cour d'appel fédérale ou de la Cour suprême du Canada
- ☐ Chef ou président d'un parti politique représenté au sein d'une assemblée législative
- ☐ Maire d'une ville, d'un village, d'une municipalité rurale ou d'une agglomération urbaine, sans égard à la population

Qui est la personne occupant, ou ayant occupé, un poste à caractère politique au Canada?

(Si la personne est un proche parent ou une personne étroitement associée, veuillez donner des précisions)

- ☐ Le propriétaire 1/l'investisseur
- ☐ Le propriétaire 2/le co-investisseur
- ☐ Un proche parent du propriétaire 1 ou de l'investisseur (précisez) : _____
- ☐ Une personne étroitement associée au propriétaire 1 ou à l'investisseur (précisez) : _____
- ☐ Un proche parent du propriétaire 2 ou du co-investisseur (précisez) : _____
- ☐ Une personne étroitement associée au propriétaire 2 ou au co-investisseur (précisez) : _____

(Pour les définitions de proche parent et/ou de personne étroitement associée, voir section « Définitions ».)

N.B. Si plus d'un NPV est lié à ce contrat d'assurance/cette adhésion, veuillez remplir un formulaire distinct pour chacun d'eux.

Nom et prénom de la personne occupant, ou ayant occupé, un poste à caractère politique **au Canada** : _____

Le poste ou la charge occupé par cette personne : _____

Nom de l'organisation ou de l'institution : _____

Période durant laquelle le poste est ou a été occupé par cette personne : Début (année)

A	A	A	A
---	---	---	---

 Fin (année)

A	A	A	A
---	---	---	---

Mesures prises

Veillez inscrire ci-dessous les raisons pour lesquelles les renseignements requis sur le national politiquement vulnérable n'ont pu être obtenus, le cas échéant (c.-à-d. préciser les mesures prises, p. ex. questions posées au client, la date à laquelle les mesures ont été prises et la raison pour laquelle elles ont été infructueuses) :

2C – Dirigeant d’une organisation internationale (DOI)

Le propriétaire 1/l’investisseur, le propriétaire 2/le co-investisseur (s’il y a lieu), un de leurs proches parents ou une personne leur étant étroitement associée occupent-ils ou ont-ils occupé l’une des deux fonctions de DOI suivantes :

- dirigeant d’une organisation internationale mise sur pied par les gouvernements de différents États
- dirigeant d’une institution créée par une organisation internationale.

☐ Non ☐ Oui ➡ **Si oui, veuillez fournir les renseignements suivants :**

(Pour plus de renseignements, voir la définition de DOI à la section « Définitions ».)

Qui est la personne occupant, ou ayant occupé, un poste de DOI?

(Si la personne est un proche parent ou une personne étroitement associée, veuillez donner des précisions)

- ☐ Le propriétaire 1/l’investisseur
- ☐ Le propriétaire 2/le co-investisseur
- ☐ Un proche parent du propriétaire 1 ou de l’investisseur (précisez) : _____
- ☐ Une personne étroitement associée au propriétaire 1 ou à l’investisseur (précisez) : _____
- ☐ Un proche parent du propriétaire 2 ou du co-investisseur (précisez) : _____
- ☐ Une personne étroitement associée au propriétaire 2 ou au co-investisseur (précisez) : _____

(Pour les définitions de proche parent et/ou de personne étroitement associée, voir section « Définitions ».)

N.B. Si plus d’un DOI est lié à ce contrat d’assurance/cette adhésion, veuillez remplir un formulaire distinct pour chacun d’eux.

Nom et prénom de la personne occupant, ou ayant occupé, un poste de DOI : _____

Le poste ou la charge occupé par cette personne : _____

Nom de l’organisation ou de l’institution : _____

Période durant laquelle le poste est ou a été occupé par cette personne : Début (année) Fin (année)

Pays où le poste est ou a été occupé : _____

Mesures prises

Veuillez inscrire ci-dessous les raisons pour lesquelles les renseignements requis sur le DOI n’ont pu être obtenus, le cas échéant (c.-à-d. préciser les mesures prises, p. ex. questions posées au client, la date à laquelle les mesures ont été prises et la raison pour laquelle elles ont été infructueuses) :

3. Provenance des fonds qui sont, ou seront, déposés dans le contrat d’assurance ou dans l’adhésion

Sélectionner TOUTES les réponses qui s’appliquent :

- | | | | |
|--|---|--|---|
| ☐ Revenu d’un travail indépendant | ☐ Revenu de placement | ☐ Fonds constitués par voie de don | ☐ Salaire |
| ☐ Vente d’actif | ☐ Épargne | ☐ Prestation de décès ou succession | ☐ Règlement juridique |
| ☐ Vente d’une propriété | ☐ Revenu de régime de retraite | ☐ Revenu d’entreprise | ☐ Autre (précisez) : _____ |

Mesures prises

Veuillez inscrire ci-dessous les raisons pour lesquelles les renseignements requis sur la provenance des sommes n’ont pu être obtenus, le cas échéant (c.-à-d. préciser les mesures prises, p. ex. questions posées au client, la date à laquelle les mesures ont été prises et la raison pour laquelle elles ont été infructueuses) :

4. Attestation du conseiller

J’ai vérifié si, conformément à la législation applicable, chacun des propriétaires/l’investisseur ou le co-investisseur est ou a déjà été, au cours d’une période antérieure, un étranger politiquement vulnérable (ÉPV), un national politiquement vulnérable (NPV), un dirigeant d’une organisation internationale (DOI), un membre de la famille d’un ÉPV, d’un NPV ou d’un DOI ou une personne qui leur est étroitement associée.

Je déclare que les renseignements fournis dans le présent formulaire ont été recueillis auprès de chacun des propriétaires/de l’investisseur et du co-investisseur (s’il y a lieu) et qu’ils sont, à ma connaissance, exacts et complets.

Nom et prénom du conseiller en sécurité financière/représentant

N° du conseiller en sécurité financière/représentant

Signature du conseiller en sécurité financière/représentant

Date

Renseignements généraux et instructions

Dans ce formulaire :

- toute expression désignant des personnes vise à la fois des hommes et des femmes;
- une entité comprend une personne morale, une société, une société de personnes, une fiducie, une succession, une association, un organisme sans but lucratif, un fonds, une coentreprise, une organisation, un syndicat ou une fondation.

1. Renseignements généraux

Le propriétaire/l'investisseur est la personne inscrite ou indiquée comme titulaire du contrat d'assurance/compte financier chez SSQ, Société d'assurance inc./SSQ, Société d'assurance-vie inc. Le titulaire comprend aussi toute personne pouvant accéder à la valeur de rachat ou désigner un bénéficiaire du contrat d'assurance vie avec valeur de rachat ou du contrat de rente.

2. Renseignements sur les personnes politiquement vulnérables et dirigeants d'une organisation internationale

Lorsqu'un versement forfaitaire de 100 000 \$ ou plus est effectué à l'égard d'une police d'assurance-vie ou d'une rente immédiate ou différée, pour son propre compte ou pour celui d'un tiers, vous devez prendre des **mesures raisonnables** pour déterminer si le(s) propriétaire(s), l'investisseur, le coinvestisseur, un membre de la famille d'une de ces personnes ou une personne leur étant étroitement associée est une personne politiquement vulnérable (PPV) et/ou un dirigeant d'une organisation internationale (DOI) et obtenir les renseignements requis, le cas échéant.

Une PPV peut être un étranger politiquement vulnérable (ÉPV) ou un national politiquement vulnérable (NPV) (au Canada).

Lorsque ces mesures s'avèrent infructueuses, c'est-à-dire lorsque vous n'obtenez pas une réponse claire, comme oui ou non, et que vous n'êtes pas en mesure de faire une détermination, veuillez inscrire les renseignements suivants :

- les mesures prises (p. ex. : questions posées au client);
- la date à laquelle elles ont été prises;
- la raison pour laquelle elles ont été infructueuses.

3. Provenance des fonds qui sont, ou seront, déposés dans le contrat d'assurance ou dans l'adhésion

Dans le cadre de vos obligations au titre des PPV et des DOI, vous devez prendre des **mesures raisonnables** pour établir la provenance des fonds utilisés dans la transaction. Vous pouvez poser des questions au client sur la transaction et/ou consulter les renseignements dont vous disposez sur l'opération.

4. Attestation du conseiller

Le conseiller doit lire attentivement cette section, puis signer et dater le formulaire.

Définitions

Dirigeant d'une organisation internationale (DOI)

Un dirigeant d'organisation internationale est une personne qui occupe l'une des fonctions suivantes :

1. dirigeant d'une organisation internationale mise sur pied par les gouvernements de différents États;
2. dirigeant d'une institution créée par une organisation internationale.

On entend par dirigeant d'une organisation internationale ou d'une institution créée par une organisation internationale la principale personne dirigeant cette organisation, p. ex. son président ou son président-directeur général.

Les activités d'une institution créée par une organisation internationale n'ont pas nécessairement une échelle internationale. Les activités d'une institution créée par une organisation internationale peuvent être limitées à un pays ou à un territoire.

Étranger politiquement vulnérable (ÉPV)

Un **ÉPV** est une personne qui occupe ou a déjà occupé une des fonctions suivantes au sein d'un État étranger ou pour le compte de ce dernier :

- chef d'État ou chef de gouvernement;
- membre du conseil exécutif de gouvernement ou membre d'une assemblée législative;
- sous-ministre ou titulaire d'une charge de rang équivalent;
- ambassadeur ou attaché ou conseiller d'un ambassadeur;
- officier ayant le rang de général ou un rang supérieur;
- dirigeant d'une société d'État ou d'une banque d'État;
- chef d'un organisme gouvernemental;
- juge de la Cour suprême, de la Cour constitutionnelle ou d'une autre Cour de dernier ressort;
- chef ou président d'un parti politique représenté au sein d'une assemblée législative.

Ces personnes sont des ÉPV peu importe leur citoyenneté, leur statut de résident ou le lieu de leur naissance. Le statut d'ÉPV est permanent.

National politiquement vulnérable (NPV)

Un **NPV** est une personne qui occupe (ou a occupé au cours des cinq dernières années) l'une des fonctions suivantes au sein du gouvernement fédéral **canadien**, d'un gouvernement provincial **canadien** ou d'une administration municipale **canadienne**, ou pour le compte d'un de ces derniers :

- gouverneur général, lieutenant-gouverneur ou chef de gouvernement;
- membre du Sénat ou de la Chambre des communes ou membre d'une assemblée législative;
- sous-ministre ou titulaire d'une charge de rang équivalent;
- ambassadeur ou attaché ou conseiller d'un ambassadeur;

- officier ayant le rang de général ou un rang supérieur;
- dirigeant d'une société appartenant directement à cent pour cent à Sa Majesté du chef du Canada ou d'une province;
- chef d'un organisme gouvernemental;
- juge d'une Cour d'appel provinciale, de la Cour d'appel fédérale ou de la Cour suprême du Canada;
- chef ou président d'un parti politique représenté au sein d'une assemblée législative;
- maire d'une ville, d'un village, d'une municipalité rurale ou d'une agglomération urbaine, sans égard à la population.

Une personne cesse d'être un NPV cinq ans après avoir quitté ses fonctions.

Personne étroitement associée

Une personne étroitement associée peut être une personne ayant des liens étroits avec une personne politiquement vulnérable (PPV) ou un dirigeant d'une organisation internationale (DOI) pour des raisons personnelles ou professionnelles, p. ex. :

- une personne possédant une police d'assurance conjointe avec une PPV ou un DOI;
- une personne effectuant un versement de 100 000 \$ ou plus dont le bénéficiaire est une PPV ou un DOI;
- un partenaire d'affaire d'une PPV ou d'un DOI, ou une personne qui détient, directement ou indirectement, une entreprise conjointement avec une PPV ou un DOI;
- une personne engagée dans une relation romantique avec une PPV ou un DOI (amoureux ou amoureuse, amant ou amante);
- une personne effectuant des opérations financières avec une PPV ou un DOI;
- un membre important du même parti politique ou du même syndicat qu'une PPV ou un DOI;
- une personne siégeant au même conseil d'administration qu'une PPV ou un DOI;
- une personne participant à des œuvres caritatives en relation étroite avec une PPV ou un DOI.

La liste qui précède est fournie à titre d'exemple de relations étroites seulement, pour vous aider à déterminer le type de relation dont il s'agit.

Proche parent ou membre de la famille

Certains membres de la famille des ÉPV, des NPV et des DOI doivent également être considérés comme des PPV ou des DOI. **Ces membres de la famille sont les suivants :**

- l'époux ou le conjoint de fait d'une personne visée;
- l'enfant d'une personne visée;
- la mère ou le père d'une personne visée;
- la mère ou le père de l'époux ou du conjoint de fait d'une personne visée;
- l'enfant de la mère ou du père d'une personne visée (frère ou sœur).